Pour soutenir nos initiatives

Vous pouvez faire un don en ligne sur le site de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde à l'adresse suivante :

http://www.fondation-misericorde.fr/

ou envoyer votre formulaire de soutien par courrier à l'adresse suivante : Fondation de la Miséricorde 15 Fossés Saint-Julien – BP 100 14008 Caen Cedex 1

Je soutiens la Fondation de la Miséricorde de Caen et vous invite à trouver ci-joint un chèque

(à l'ordre de la Fondation de la Miséricorde de Caen)

d'un montant de :	€
Nom:	
Prénom:	
Adresse :	

Signature:

Innover grâce à votre soutien

En soutenant la Fondation, vous contribuez au développement de dispositifs innovants, tels que l'unité mobile de soins dentaires.

Reconnue d'utilité publique depuis 1987, La Fondation est habilitée à recevoir des dons et legs.

Si vous êtes un particulier, une part de votre don est déductible de vos impôts.

Pour les entreprises, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal vous sera adressé dans un délai de 2 mois après réception du versement.







Unité mobile de soins dentaires pour les établissements médico-sociaux

Pour une santé bucco-dentaire qui roule !!!

Comment ça marche (roule) ?

Dans un contexte de handicap ou de perte d'autonomie, des dents non soignées peuvent entraîner des pathologies surajoutées (infections, troubles de la digestion, dénutrition, etc.).

Equipé comme un véritable cabinet dentaire, **Mobidents** est facilement transportable pour être installé dans **les établissements partenaires**.



L'équipe composée d'un chirurgien dentiste et d'une assistante dentaire expérimentés, peut :

- réaliser un bilan dentaire,
- prendre en charge les soins dentaires dits courants (traitement des caries, le détartrage, certains traitements canalaires, etc...)
- orienter vers la structure de soins la plus adaptée.

Dans certains cas, des soins d'adaptation de prothèses pourront être réalisés.

Les tarifs et règlement des consultations

Pour les consultations et les soins dentaires réalisés, les tarifs fixés par l'Assurance Maladie sont appliqués. Vous serez donc remboursé sur cette base.

Les frais non couverts par l'Assurance Maladie restent à votre charge. Il s'agit du forfait de mise à disposition du cabinet dentaire mobile (15€) et le cas échéant, des frais liés à l'adaptation de votre prothèse dentaire.

Un règlement par chèque à l'ordre de la Fondation (indiquant votre nom et celui de votre établissement au dos) est à remettre à l'assistante dentaire ou à votre établissement, en fonction de l'organisation.

Les établissements partenaires

Mobidents intervient dans des établissements relevant du secteur médico social (handicap, personnes âgées) et une convention organise les modalités de partenariat.

Les établissements s'engagent à apporter un soutien matériel, logistique et financier lors des consultations, organisées sur 2 jours au minimum (en-dehors des périodes de vacances scolaires).



Les soutiens reçus

Mobidents est le fruit de la collaboration entre la Fondation Hospitalière de la Miséricorde et l'Ordre des chirurgiens dentistes de Basse Normandie.



Ce dispositif a reçu de nombreux soutiens :

Les subventions reçues :







Les dons reçus :

















Coordonnées:

Fondation Hospitalière de la Miséricorde 15 Fossés Saint-Julien, 14000 Caen Email : mobidents@fondation-misericorde.fr Tél : 02 31 38 50 50

Portable de l'assistante dentaire : 06 83 73 27 16 (joignable en-dehors des jours de consultations)